

L'Agent Comptable

SIRET:
193 524 766 00014

aux parents d'élèves
du Collège Marie Curie
35890 - LAILLE

Dossier suivi par
Nicolas BOSSER

Objet: prélèvement automatique.

Téléphone
02.23.50.17.00

Télécopie
02.23.50.17.27

Mél
g0352686e@
ac-rennes.fr

10, esplanade
Anita Conti
BP 67402
35174 BRUZ
Cedex

Site internet
de l'académie
de Rennes
www.ac-rennes.fr

Il m'est possible de vous proposer de régler par «prélèvement automatique» les frais de la restauration et éventuellement des voyages **pour toute la scolarité de vos enfants au collège Marie Curie de Lailé.**

Pour information, chaque créance fait l'objet de 3 prélèvements dont le montant vous est communiqué lors de la transmission de l'Avis des Sommes A payer (facture).

Si ce mode de règlement vous intéresse, vous voudrez bien transmettre, avec les dossiers d'inscription de vos enfants, le mandat de prélèvement joint dûment complété et signé ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Je vous précise que le choix de ce moyen de règlement **doit être fait dès l'inscription** de vos enfants. Toute demande incomplète ou transmise après l'inscription ne sera pas acceptée.

Si vous ne souhaitez pas ce mode de règlement, vous pourrez payer la demi-pension de vos enfants par :

- chèque bancaire
- numéraire
- ou télépaiement (depuis Toutatice via Educonnect).

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le siège de l'Agence Comptable situé au lycée Anita Conti à Bruz.

Fait à Bruz, le 22 mars 2024

L'Agent Comptable,

N. BOSSER

